

#### Article 1 – Objet - Application - Opposabilité - Modification

Les présentes Conditions générales de vente et de service ont pour objet de définir les conditions tant techniques que financières dans lesquelles la société HARKO (ci-après « Le Prestataire ») contracte avec le souscripteur (ci-après « le Client »).

Le simple fait pour un Client de passer commande en ligne, par email ou courrier vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions générales.

HARKO ne reconnaît en aucun cas les éventuelles Conditions générales de vente des Clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire de HARKO. Toute clause contraire est réputée non-écrite. Sauf accord écrit dérogatoire de HARKO, les présentes Conditions générales resteront applicables aux transactions futures entre les parties, nonobstant toute réserve ou clause contraire du Client.

HARKO est autorisée à modifier le contenu des présentes Conditions générales, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions générales, disponible en ligne. Faute d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, l'accord du Client sera réputé acquis, entraînant l'entrée en vigueur immédiate et automatique des Conditions générales modifiées ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par HARKO dans le cadre de la notification susvisée.

#### Article 2 - Prestation

2.1 L'abonnement Prestashop comprend :

- L'installation et la configuration d'un espace web dédié Plesk aux fins d'hébergement du logiciel Prestashop
- L'installation et la configuration, pour son bon fonctionnement, du logiciel Prestashop (version sur votre bon de commande)
- La configuration des noms de domaine du site internet
- L'hébergement de la solution Prestashop et des fichiers associés sur serveur Linux haut de gamme avec des caractéristiques minimales de 32Go de mémoire vive, 1Go de « memory limit » ainsi qu'un espace disque illimité et un trafic illimité.
- La sauvegarde quotidienne sur 15 jours glissants de l'espace web complet
- L'assistance à l'utilisation

2.2 Prestations optionnelles

Sont considérées comme prestations optionnelles, toutes les prestations non mentionnées à l'article 2.1

Les prestations optionnelles (tels que : le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités, la création et l'envoi de newsletter, la prise en charge de la modification du contenu, la mise en place d'un design spécifiques pour l'ensemble du site ou des pages spécifiques, la gestion de campagnes payantes sur les réseaux de recherche, l'optimisation des résultats naturels sur les réseaux de recherches, l'achat de noms de domaines, ...) feront l'objet d'une facturation ponctuelle ou de la mise en place d'un contrat complémentaire selon le type de prestation demandée.

#### Article 3 – Durée

Le contrat d'abonnement prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties dans un délai de quinze jours avant la date anniversaire du contrat par courrier AR.

#### Article 4 – Coût

Le coût de l'installation de la solution est de : 99 € hors taxes payable en 1 fois

Le coût mensuel du contrat d'abonnement est de : 99 euros hors taxes, payable d'avance le premier de chaque mois, par prélèvement automatique aux nouvelles normes SEPA, dont l'autorisation de prélèvement est annexée aux présentes conditions générales.

#### Article 5 – Données personnelles

Dans l'hypothèse où le Prestataire serait amené à traiter des données à caractère personnel celui-ci s'engage à ne traiter les données ainsi collectées que dans le cadre de finalités déterminées, explicites et légitimes ; et prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des données.

#### Article 6 - Obligations du Prestataire

6.1 HARKO s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité des services qu'elle propose sans discontinuité, et souscrit à ce titre une obligation de moyen.

#### Article 7 – Responsabilités du Prestataire

7.1 HARKO ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un dysfonctionnement dû à l'hébergeur ou au fournisseur d'accès internet.

7.2 Le Client s'engage à ne rechercher la responsabilité contractuelle de HARKO qu'en cas de manquement grave et prouvé à l'une de ses obligations substantielles, en vue de la réparation d'un préjudice direct. En tout état de cause, HARKO ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, quel qu'il soit, subi éventuellement par le Client, et notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de données, même si le prestataire a été informé de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

7.3 En tout état de cause, en cas d'inexécution par HARKO d'une de ses obligations essentielles, sa responsabilité sera limitée au préjudice prévisible dans un plafond de 500 (cinq cent) Euros.

#### Article 8 – Responsabilités du Client

Le Client est le seul responsable de son site internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous les fichiers. A ce titre, Le Client garantit HARKO contre tout recours en revendication et réclamation de toute nature, et notamment demandes en dommages et intérêts, qu'un tiers pourrait formuler.

#### Article 9 – Contenu des pages web

9.1 Tout contenu mis à disposition sur le site Web du Client doit être clairement rattaché au Client, celui-ci devant notamment indiquer impérativement le nom du directeur de publication et leurs adresses. Le Client dégage HARKO de toute responsabilité à l'égard des tiers résultant du non-respect, par celui-ci, de l'une quelconque de ses obligations ; il garantira à ce titre HARKO en cas de demande ou de recours à son encontre.

9.2 Le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur tous les produits, services, contenus présents sur le site internet.

#### Article 10 – Résiliation anticipée

##### 10.1 Par le Client

Le client peut à tout moment résilier le contrat d'abonnement et récupérer la sauvegarde complète de son espace web (intégrant les configurations serveur, les fichiers et bases de données permettant une installation sur un autre serveur) en s'acquittant de la somme de 500 € hors taxes. Les fichiers seront transmis au Client dès réception du règlement par le Prestataire.

##### 10.2 Par le Prestataire

Le non règlement des factures entraînera la suspension du service dans un délai de 15 jours suivant la constatation du non règlement par le Prestataire, et la suppression de toutes les données après 2 mois.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre la prestation à tout moment, dans ce cas, il fournira la dernière sauvegarde de son espace web au Client, la prestation ne sera plus effectuée dans un délai d'un mois après l'envoi des fichiers.

#### Article 11– Force majeure

11.1 Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à HARKO au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmissions, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable d'HARKO, alors HARKO sera dispensé de ses obligations.

11.2 Dans ces cas, HARKO sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement. HARKO devra tenir régulièrement informé le Client des suites, des pronostics de rétablissement.

11.3 Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à deux mois, le présent contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autres.

**Article 12 – Publicité**

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis pour le client.

**Article 13 – Loi applicable – Jurisdiction – Election de domicile**

**13.1** Le présent contrat est régi par la Loi Française

**13.2** En cas de différend relatif à l'application du présent contrat, et à défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui du ressort duquel le prestataire a installé son siège social, et ce, même si ce siège doit changer en cours de contrat et, quel que soit le lieu d'utilisation du service ou le lieu de domiciliation du défendeur.

**13.3** Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes.